

- adresse ;
- personne responsable/de contact ;
- projets éventuels, déjà réalisés, relatifs aux thématiques couvertes par le décret.

• **Données relatives au projet :**

1. Nom du projet ;
2. Objectif principal du projet ;
3. Description du projet en 25 lignes maximum et adéquation de celui-ci avec le contenu du présent appel et les objectifs généraux du décret (art. 1^{er}) ;
4. Conformité du projet avec les critères suivants qui doivent permettre notamment de répondre à l'objet du décret et aux objectifs du présent appel, avec un souci de développement de la tolérance, du respect et de la citoyenneté, de garantir la diversité des publics ciblés et de vérifier l'intérêt pédagogique de l'activité (Décret art. 17 § 1^{er}/Arrêté art. 4 § 4) :
 - poursuivre : soit un objectif pédagogique à l'intention des acteurs de l'éducation et/ou des jeunes, soit un objectif d'information et de sensibilisation à destination du public ;
 - être mené en collaboration avec des personnes spécialistes du sujet traité et/ou en partenariat avec d'autres personnes morales et institutions ;
 - être accompagné d'une mise en contexte historique ;
 - lorsque le projet est proposé par un établissement scolaire, il doit en outre : être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base, être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire ;
 - lorsque le projet est proposé par une personne morale sans but lucratif, il doit faire partie intégrante des axes d'actions de cette dernière.

Les candidats devront plus particulièrement démontrer l'intérêt pédagogique du projet.

5. Motifs du choix du thème abordé et de la forme retenue ;
6. Calendrier et contenu des différentes étapes du projet : préparation – réalisation – exploitation. Les projets doivent être clôturés au plus tard le 1^{er} décembre 2020;
7. Caractère innovant du projet ;
8. Support(s) et documents destinés à être utilisés et/ou remis aux participants dans le cadre du projet ;
9. Public(s) cible(s) ;
10. Critères objectifs permettant d'évaluer le projet et effets escomptés ;
11. Suites envisagées/effets multiplicateurs supposés du projet.

• **Données relatives au budget :**

Budget (recettes/dépenses) ventilé en rubriques / postes distinct(e)s couvrant les différents aspects de la réalisation du projet.

Description précise de l'affectation et de l'utilisation de la subvention demandée dans le cadre du présent appel à projets.

La subvention ne peut être octroyée que si le candidat ne bénéficie pas d'autres subventions octroyées pour la même rubrique ou le même poste, soit par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit par d'autres pouvoirs publics (art. 18).

Dans le dossier introduit, le candidat doit indiquer les subventions/ financements obtenus ou sollicités auprès d'autorités publiques (en dehors de la présente demande) pour la réalisation du projet ainsi que leur affectation et utilisation précises.

4. Modalités de candidature

Cet appel à projets est ouvert du 14 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

La candidature doit être introduite en remplissant obligatoirement le formulaire électronique accessible sur le site : www.decretmemoire.cfwb.be/www.democratieoubarbarie.cfwb.be

Date limite : 29 janvier 2021.

Pour davantage d'informations :

Démocratie ou barbarie

Belen SANCHEZ LOPEZ

Tel: 02/ 690.83.53

Courriel: belen.sanchezlopez@cfwb.be

Yves MONIN

Tel : 02/690.83.54

Courriel : yves.monin@cfwb.be

—
Note

(1) Crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et épuration ethnique

Voir à ce sujet : https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf , p. 1.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2020/44298]

12 NOVEMBRE 2020. — Décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale. — Erratum

Dans le Décret du 12 novembre 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale publié au *Moniteur belge* du 10 décembre 2020 à la page 87359, il y a lieu d'ajouter l'annexe 6 ci-dessous.

Habitations des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale	FASE	Promotion administrative	Vie académique	Gradué		Licence		Diplôme		Bachelors		Masters	
				Libre	Luxembourg	Libre	Luxembourg	Libre	Luxembourg	Libre	Luxembourg	Libre	Luxembourg
Institut de formation continue	2068												
Institut de technologie - Enseignement de promotion sociale	2023												
Institut des Langues Modernes - Enseignement de promotion sociale	2048												
Institut des Travaux Publics - Enseignement de promotion sociale	2018												
Institut Saint-Lambert - Promotion sociale	2021												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Marche - en - Flandre	2597												
Institut Reine Astrid - I.F.A.M.	1217												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Morlanwelz - Meriomont	1598												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Moscron - Comines	1341												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - Châtlet de Namur	3006												
Ecole industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011												
Ecole supérieure des Affaires	2976												
Institut Libre de formation permanente	3147												
Institut supérieur provincial de formation sociale	3072												
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continue	644												
Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continue en travail wallon	3179												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Pavezet	1637												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Sivy-Rance	1607												
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	978												
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979												
Institut technique et agricole de la Province du Hainaut	1471												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Thuin	1571												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Tournai - Anstey - Temploire	1791												
Institut d'enseignement de promotion sociale par la Communauté française d'Occit - Andelst - Bruxelles	465												
Ecole de promotion sociale d'Occit	419												
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale - Orientation commerciale	2357												
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale - Orientation technologique	2343												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Watemme	2429												
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Colfontaine	1297												
Institut de formation supérieure de Wavre - IFOSUP	714												

(1) Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2021-2022
 (2) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2022-2023
 (3) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2021-2022
 (4) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2023-2024
 (5) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2023-2024

Habitations des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale - études de spécialisation	Arrossissement administratif		Pôle académique																
	FASE		9	9	9	9	9	9	9	9	9	10	10	10	10	15	15	15	
Centre formation pour les secteurs infirmiers et de la santé ACN	521	21																	
Ecole pratique des hautes études commerciales	3233	21																	
EPFC 2	107	21																	
EPFC 3	189	21																	
EPFC 9	182	21																	
Institut Roger Gualbert	41	21																	
Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques	956	52																	
Promotion sociale supérieur Mons - Boinnige	1220	53																	
IEPSCF Dour	1135	53																	
IEPSCF Libramont-Beffix	2713	84																	
Cours pour éducateur en fonction	2061	62																	
Ecole de commerce et d'informatique - EPS	2047	62																	
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale	2032	62																	
Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale	2150	62																	
Institut de technologies - EPS	2023	62																	
Ecole supérieure des affaires	2975	92																	
Institut provincial de formation sociale	3012	92																	
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21 et 52																	
Institut technique et agricole de la Province du Hainaut	1471	55																	
IEPSCF Tournai-Antoing-Templeuve	1704	57																	

Vu pour être annexé au décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale.

Bruxelles, le 7 octobre 2020.

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,